



Réunion publique du Conseil de quartier Plateau

Samedi 4 décembre 2021

Ecole élémentaire 2, rue Fessart

15h – 17h



Réunion animée par **Karine GAUTREAU**, déléguée du Maire pour le Conseil de quartier Plateau.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de la Charte des Conseils de quartier « nouvelle génération »
2. Présentation du plan d'amélioration de l'environnement sonore dans le 19e
3. Point d'actualités sur le quartier et questions diverses

Concertation sur les Conseils de quartier « nouvelle génération »

En présence d'**Andrea Fuchs**, *adjointe au Maire, chargée de la participation citoyenne et des Conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations.*

Espaces de débat, d'information et de dialogue, les Conseils de quartier contribuent à dynamiser la démocratie participative dans le 19^e depuis près de 25 ans.

Essentiels pour stimuler la participation locale, les 11 Conseils de quartier du 19^e permettent de co-construire un territoire au profit des habitant-e-s et de faciliter leurs échanges avec la Mairie et ses élu-e-s.

Si leur rôle et leur fonctionnement ont régulièrement évolué depuis leur mise en place, l'évaluation partagée et le recul sur ceux-ci a amené la Mairie à franchir une nouvelle étape pour mieux répondre aux habitant-e-s qui veulent agir et intervenir, à leur rythme, à l'échelle de leur quartier.

Principales nouveautés :

- **L'Assemblée citoyenne de quartier :**

Ouverte à tou-te-s les habitant-e-s, usager-e-s et forces vives de chaque quartier, elle **se réunit chaque année pour proposer un agenda prioritaire de travail** sur des sujets et des projets prégnants à l'échelle du quartier pour l'année à venir. Elle permet également un retour sur les actions menées l'année précédente.

- **Le Groupe référent :**

Pôle de stabilité au sein de chaque Conseil de quartier, il **contribue au bon fonctionnement** de ce dernier **par son rôle de mobilisation et d'accompagnement des participant-e-s au Conseil de quartier.**

Accompagné de l'élu-e délégué-e du Maire pour le Conseil de quartier, il est **composé de maximum 21 personnes tirés au sort sur une liste de volontaires** pour une durée de **deux ans renouvelable**. Il respecte la **parité femme homme**.

Pour le tirage au sort, les volontaires sont répartis en **deux collèges :**

- **Un 1^{er} collège composé d'habitant-e-s** du quartier (entre deux tiers et trois quart du groupe),
- **Un 2nd collège constitué de forces vives** telles que services publics, associations, acteurs économiques, sociaux, de santé, culturels et tou-te-s les professionnel-le-s intervenant à l'échelle du quartier (entre un quart et un tiers du groupe).

- **Les Groupes projet :**

Dans le prolongement des priorités de l'Assemblée citoyenne de quartier, **les personnes souhaitant porter une action ponctuelle ou pérenne sur le quartier constituent des groupes projet**. Ces derniers peuvent s'organiser en vue de déposer un projet au Budget participatif.

Dans chaque groupe, un **binôme paritaire de co-rapporteur-e-s** s'assure du suivi et de l'avancée du projet dont il a la charge.

- **Les relations inter-conseils de quartier :**

Une fois par an, les différents groupes référents de l'arrondissement se réunissent en plénière afin de partager les bonnes pratiques et difficultés rencontrées, les actions et expériences ou encore recevoir des formations proposées par le service de la participation citoyenne de la Mairie.

- **Un budget d'investissement renforcé :**

Un **budget d'investissement renforcé des Conseils de quartier est mutualisé sous la forme d'une enveloppe unique de 90 000€ de crédits annuels d'investissement** afin de financer des projets collectifs à plus forts enjeux et à plus grande visibilité.

Paris 19
conseils de quartier

Participez à l'Assemblée citoyenne de votre quartier !

**Des idées, des propositions, des projets ?
Envie de vous engager pour la vie de votre quartier ?**

Rosa Parks-Macdonald
Lundi 7 février

Pont de Flandre
Jeudi 17 février

Flandre-Aubervilliers
Mercredi 2 février

Manin-Jaurès
Mercredi 16 février

Bassin de la Villette
Mardi 15 février

Danube
Mercredi 26 janvier

Secrétan
Mardi 1^{er} février

Porte des Lilas
Jeudi 10 février

Bas-Belleville
Lundi 14 février

Plateau
Mardi 8 février

Place des Fêtes
Jeudi 3 février

Retrouvez les lieux des Assemblées citoyennes sur www.mairie19.paris.fr

QR code

Conseils de quartier du 19e @monquartier19 @conseilsdequartier19

**L'ASSEMBLÉE CITOYENNE
DU CONSEIL DE QUARTIER
PLATEAU AURA LIEU LE
MARDI 8 FÉVRIER**

Si vous souhaitez candidater pour devenir membre du groupe référent et être tenu informé.e des informations concernant l'assemblée citoyenne de votre conseil de quartier, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante:

conseilsdequartier19@paris.fr

Plan d'amélioration de l'environnement sonore dans le 19^e

En présence d' **Andréas PILARTZ**, *adjoint au Maire, chargé de la transition écologique, de la nature en ville, de la propreté, de la mobilité, du plan vélo, des canaux.*

Succédant au **plan parisien précédent de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2015-2020** qui a permis de réduire de deux décibels les bruits dans l'environnement, l'exécutif parisien a souhaité élaborer, pour la période 2021-2026, un **plan d'amélioration de l'environnement sonore (PAES)** global permettant de lutter contre l'ensemble des nuisances sonores à Paris avec une vision à « 360° » intégrant le bruit dans l'environnement ainsi que le bruit de voisinage. Les actions de ce plan contribueront ainsi à offrir aux Parisiennes et aux Parisiens un cadre de vie plus apaisé et favorable à leur santé.

Pour rappel, l'Organisation mondiale de la santé estime que le bruit est le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages en Europe, derrière la pollution de l'air. La spécificité du bruit résulte dans le fait que ses effets sanitaires sont multiples et complexes : gêne, stress, perturbations du sommeil, troubles dans les apprentissages et même risques cardio-vasculaires.

Le PPBE 2015-2020 a déjà permis de nombreuses avancées pour l'environnement sonore, et le PAES 2021-2026 souhaite poursuivre et approfondir le travail déjà engagé, aussi bien sur le bruit dans l'environnement que sur le bruit de voisinage.

Les acteurs de ces deux domaines sont différents et leur gestion est habituellement séparée. Or, ils conditionnent tous deux la qualité de l'environnement sonore.

- Bruit dans l'environnement : évaluer, prévenir et réduire les nuisances sonores provoquées par les moyens de transports, principalement le trafic routier à Paris ;
- Bruit dit de voisinage : lutter contre les bruits émanant des activités professionnelles, sportives, culturelles et festives, les bruits des chantiers, ainsi que les bruits liés aux comportements domestiques et sur la voie publique.

Donnez votre avis sur le plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris :

Ce projet de *Plan d'amélioration de l'environnement sonore* est mis à disposition du public pendant deux mois, comme le prévoit le Code de l'environnement.

Nous vous invitons à donner votre avis :

1. En ligne sur la plateforme sur la plateforme en ligne [idee.paris.fr](https://www.paris.fr/idee)
2. Ou en format papier à l'adresse suivante : 103 avenue de France 75013 Paris

Les observations recueillies en ligne et sur le registre feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le projet final lors de sa présentation au Conseil de Paris au printemps 2022.

Point d'actualités sur le quartier et questions diverses

- Présentation de la **nouvelle boulangerie Milligramme** (3/5 Rue du Plateau) par la boulangère Florence Abelia. La boulangerie est ouverte 7 jours sur 7 de 7h à 20h et le dimanche de 8h à 13h. Elle a à cœur de nouer des liens avec les habitant.e.s et les acteur.ice.s du quartier et aimerait au cours de l'année développer des ateliers d'initiation au pain et viennoiseries à destination notamment des écoles du quartier.

➤ **Présentation du *Journal Vues d'Ici*** : c'est un journal d'informations locales sur les quartiers Belleville, Jourdain, Buttes-Chaumont et Place des Fêtes, à Paris rédigé par et pour les habitant.e.s.

Retrouvez tous les numéros sur leur [site](#).

➤ **Permis de construire sur la parcelle du 19 rue de Crimée** (ancienne CPAM) : ce projet de construction d'un immeuble d'habitation relève d'une initiative privée, sur lequel la Ville de Paris ne peut se prononcer qu'au regard du respect du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les autorisations d'urbanisme sont en effet délivrées par les services instructeurs sur la base de leur conformité avec ce document réglementaire qui détermine le droit à construire pour chaque parcelle. Si la majorité municipale porte actuellement la volonté de réviser son PLU en travaillant au nouveau PLU bioclimatique que vous évoquez, c'est toujours le PLU actuel et ses règles qui est en vigueur aujourd'hui. Toutefois, le projet initial qui était attaché à la première offre d'achat d'Immobilier utilisait au maximum les possibilités offertes par le PLU, soit un ensemble de 6.839 m² de surface de plancher et une centaine de logements. Pour les raisons que vous évoquez de densité, la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement se sont mobilisées pour demander au promoteur de réduire la densité du projet. Cela a permis de réduire la surface de plancher de 34%, passant à 4.510 m² et de passer de bâtiments à R+9 à des bâtiments à R+7. Conformément aux règles d'urbanisme en vigueur, la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris a donc émis un avis favorable le 29 septembre 2021 pour cette demande de permis de construire (PC 075 119 21 V0020). D'ores et déjà, plusieurs recours gracieux ont été déposés à la Direction de l'Urbanisme. Ceux-ci cependant, pour être retenus, doivent se fonder sur un manquement aux règles d'urbanisme.

➤ **Point sécurité et prévention**, en présence d'**Adj. AHOUDIAN**, *adjoint au Maire, chargé de la prévention, de la sécurité et des relations avec les centres sociaux*.

Le quartier fait l'objet de nuisances sonores liées notamment aux livraisons devant le supermarché d'Auchan. La Mairie va reprendre contact avec la direction du magasin afin de pallier aux nuisances occasionnées.

Par ailleurs, le quartier fait l'objet de nuisances sonores liées à l'occupation de jeunes, la succession de nuits marquées par des tirs de mortiers en pleine nuit depuis début novembre, certains atterrissant sur les balcons de certains appartements de la rue des Alouettes. Début novembre, une rencontre a été organisée en mairie du 19^{ème} avec une délégation de riverains, le Commissariat et la police municipale. La police a rappelé que la rue est classée parmi les sites de sécurité prioritaire et qu'elle fait l'objet d'une vigilance accrue de la part des services de police. Nous notons une avancée positive significative sur le plan judiciaire avec l'interpellation de 3 jeunes et leur placement en garde à vue après des tirs de mortiers dirigés vers une façade, pour la qualification de violences aggravées par arme de destination.

➤ **CHRS Pauline Roland** : des travaux de restructuration sont prévus dans ce centre d'hébergement. À terme il s'orientera vers un hébergement collectif + logements en diffus. Il est prévu de faire une étude de faisabilité sur les 5 ans à venir et d'y associer les agents et les résidentes. Cela devrait débuter en 2022.

➤ **Bibliothèque Fessart** : la Mairie du 19^e s'était mobilisée pour maintenir en pleine activité la bibliothèque Fessart, après l'ouverture de la médiathèque James Baldwin en 2023 (avec laquelle la bibliothèque Place des Fêtes fusionnera). Le pôle « [sourds ou malentendants](#) » se trouvant au sein de la bibliothèque Fessart sera transféré au sein de la médiathèque James Baldwin.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr / www.mairie19.paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](#)

Twitter : [monquartier19](#)

